

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 18 OCTOBRE 2005 19 H**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME PERRET-BOZZONI, M. MANSENCAL, MME MANDARD, MME LÉCLAIRE, M. VALMIER, M. GRDEN, MME THIBAUDEAU, M. QUANCARD, MME LIDUENA, MME CAZABONNE-DINIER, MME CONTE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME STOIBER, M. BOUCHET, MME DANTIN, M. BLADOU, M. FARGEON, MME MACERON, MME MADELMONT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. GARANDEAU, M. NEUVILLE, M. GALEA

Excusés avec procuration : M. ASSERAY (à M. GRDEN), M. DUMORA (à MME CAZABONNE-DINIER), M. SAGASPE (à MME SOULAT), M. TEISSEIRE (à MME CONTE), M. VALLEIX (à MME DANTIN), M. MONBEIG-ANDRIEU (à MME BEGARDES), M. AURORA (à M. GARANDEAU)

Absent : M. ANDRE

Secrétaire : MME SOULAT

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Septembre 2005
- 2) Rapport sur les actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 3) Désignation d'un représentant au sein du S.D.E.E.G.
- 4) Modification au tableau des emplois communaux
- 5) Avenants N°1 au marché de restructuration de la salle de spectacle de l'Ermitage
- 6) Convention avec France Télécom – Enfouissement de réseaux Avenue de Tivoli
- 7) Convention avec France Télécom – Enfouissement de réseaux Impasse Yvonnat
- 8) Dénomination d'une voie du Lotissement « Impasse des Frères Darget »
- 9) Questions orales diverses

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2005

Le P.V. est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°2 : ACTES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Patrimoine

Vente de trois tondeuses à la société DESTRIAN, Z.A.C. du Peyrou, à Artigues-Près-Bordeaux :

- ✓ 2 Viking pour un montant de 300 €
- ✓ 1 tri King Jacobsen pour un montant de 5 000 €.

M. LE MAIRE précise qu'il s'agit en fait de reprises pour l'achat d'une tondeuse autoportée normes routières d'un montant de 25 000 €.

DOSSIER N°3 : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération en date du 14 janvier 2003, le Conseil Municipal avait désigné trois délégués titulaires auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Gironde :

- M. TEISSEIRE
- MME NGUYEN
- M. GARANDEAU

Suite à la démission de Mme NGUYEN, je vous propose la candidature de M. QUANCARD.

M. LE MAIRE justifie ce choix par le fait que M. QUANCARD s'occupe des dossiers d'urbanisme en général et des travaux d'enfouissement.

A la demande de M. LE MAIRE, le Conseil Municipal a décidé à l'UNANIMITE de s'exprimer à main levée.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Les représentants élus par le Conseil Municipal au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde sont donc :

**M. TEISSEIRE
M. QUANCARD
M. GARANDEAU**

DOSSIER N°4 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : M. ASSERAY

FILIERE ADMINISTRATIVE

Création de 2 postes de Rédacteurs

Les rédacteurs constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie B au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce cadre d'emplois comprend les grades de rédacteur, rédacteur principal et rédacteur chef.

Les rédacteurs sont chargés de l'instruction des affaires qui leur sont confiées et de la préparation des décisions. Dans la spécialité administration générale, ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative et financière, de suivi de la comptabilité et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

M. LE MAIRE apporte quelques précisions. Deux jeunes femmes de 25 ans ont été recrutées : la première titulaire d'un DESS de droit et urbanisme pour palier le retrait de la D.D.E. dans l'étude des permis de construire à partir du 1^{er} janvier 2006, la seconde pour remplacer un agent de catégorie C chargé des marchés publics et qui a obtenu sa mutation à la Mairie de Pessac. Pour ce poste, la ville a souhaité embaucher un cadre B. Il fait remarquer que cette création de postes a permis à la ville de donner une chance à des jeunes en recherche d'emploi.

FILIERE TECHNIQUE

Création de 3 postes d'agents d'entretien

Les agents d'entretien constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'agents d'entretien et d'agents d'entretien qualifiés.

Les agents d'entretien sont chargés de travaux d'entretien de la voirie ou de nettoyage. Ils peuvent travailler en équipe ou effectuer individuellement leurs tâches.

Ils peuvent être chargés de tâches techniques d'exécution ne nécessitant pas une expérience professionnelle particulière.

M. LE MAIRE indique que deux de ces postes seront occupés par deux « ex-animateurs » avec mise en stage. Il fait remarquer que la ville continue l'intégration et le redéploiement des animateurs car elle est tout à fait sensible au fait que ce sont des postes qui doivent évoluer au sein de la collectivité locale. Le troisième concerne un jeune agent qui était affecté à la cellule des stades depuis deux ans et qui va être stagiairisé.

.../...

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°5 : AVENANTS N°1 AU MARCHE DE RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ERMITAGE-COMPOSTELLE

LOT N°1 : GROS ŒUVRE, DEMOLITIONS, METALLERIE

LOT N°4 : PLATRERIE

LOT N°5 : VENTILATION, TRAITEMENT D'AIR, PLOMBERIE SANITAIRE

LOT N°8 : PEINTURE ET REVETEMENTS MURaux Prolongation de Délai

M. LE MAIRE indique que ces avenants sont dus à des travaux complémentaires demandés par la ville, à des découvertes ou à des exigences de la commission de sécurité et des pompiers.

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Par marché passé entre la Ville du Bouscat et l'entreprise TONEL en date du 26 mai 2005 l'entreprise précitée est devenue titulaire du lot n°1 (gros œuvre, démolitions, métallerie) :

- lot n° 1 : gros œuvre, démolitions, métallerie pour un montant de 210 000 € H.T., soit 251 160 € T.T.C.

Par marché passé entre la Ville du Bouscat et l'entreprise ART ET PLAFONDS en date du 26 mai 2005 l'entreprise précitée est devenue titulaire du lot n°4 (plâtrerie) :

- lot n° 4 : plâtrerie pour un montant de 56 626,50 € H.T., soit 67 725,29 € T.T.C.

Par marché passé entre la Ville du Bouscat et l'entreprise SEITHA en date du 26 mai 2005 l'entreprise précitée est devenue titulaire du lot n°5 (ventilation, traitement d'air, plomberie sanitaire) :

- lot n° 5 : ventilation, traitement d'air, plomberie sanitaire pour un montant de 24 500 € H.T., soit 29 302 € T.T.C.

Par marché passé entre la Ville du Bouscat et l'entreprise EPRM en date du 26 mai 2005 l'entreprise précitée est devenue titulaire du lot n°8 (Peinture et revêtements muraux) :

- lot n° 8 : Peinture et revêtements muraux pour un montant de 46 629,49 € H.T., soit 55 768,88 € T.T.C.

Il est nécessaire de prendre en compte :

- des travaux complémentaires en matière de sécurité à la demande des pompiers,
- des travaux complémentaires de peinture notamment concernant la façade cotée place Giese (traitement anti-tags).

De plus, conformément au planning d'exécution établi par la maîtrise d'œuvre, BETEM Ingénierie, en date du 11 octobre 2005, modifiant celui du 31 mai 2005, les travaux de restructuration de la salle de spectacle de l'Ermitage-Compostelle entraînent une modification du planning de réalisation.

I) TRAVAUX EN PLUS-VALUE LOT N° 1 : GROS ŒUVRE, DE MOLITIONS, METALLERIE AVENANT N°1

- Travaux en plus-value :
 - Création d'une amenée d'air de 1m² avec fourniture et pose de grilles y compris raccordement et commande au SSI ;
 - Support de la cloison amovible.Montant des travaux en plus-value : 10 810,00 € H.T., soit 12 928,76 € T.T.C.

- Travaux en moins-value :
 - Suppression de ferme dans l'extension de la galerie.Montant des travaux en moins-value : 873,60 € H.T., soit 1 044,83 € TTC

LE MONTANT FORFAITAIRE DU LOT 1 ATTRIBUE A L'ENTREPRISE TONEL EST DONC FIXE A 219 936,40 € H.T., 263 043,93 € TTC.

II) TRAVAUX EN PLUS-VALUE LOT N°4 : PLATRERIE
AVENANT N°1

- Travaux en plus-value :
 - Modification des puits de désenfumage ;
 - Création d'un encoffrement sur l'amenée d'air de 1m² ;
 - Modification de la prestation sur le plafond de la scène.

Montant des travaux en plus-value : 11 059 € H.T., soit 13 226,56 € TTC

**LE MONTANT FORFAITAIRE DU LOT 4 ATTRIBUE A L'ENTREPRISE ART & PLAFONDS EST
DONC FIXE A 67 685,50 € H.T., 80 951,85 € TTC.**

III) TRAVAUX EN PLUS-VALUE LOT N°5 : VENTILATION, TRAITEMENT D'AIR,
PLOMBERIE SANITAIRE – AVENANT N°1

- Travaux en plus-value :
 - Modification du réseau RIA, remplacement de la canalisation en acier par tube polyéthylène ;
 - Fourniture et pose de manomètre de contrôle ;
 - Protection au feu sur gaine ;
 - Reprise de la fixation des gaines Fib-Air.

Montant des travaux en plus-value : 3 861€ H.T., soit 4 617,76 € TTC

**LE MONTANT FORFAITAIRE DU LOT 5 ATTRIBUE A L'ENTREPRISE SEITHA EST DONC FIXE A
28 361 € H.T., 33 919,76 € TTC.**

IV) TRAVAUX EN PLUS-VALUE LOT N°8 : PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX – AVENANT
N°1

- Travaux en plus-value :
 - Pignon grande salle ;
 - Traitement anti-tag ;
 - Cage d'escalier ;
 - Echafaudage et protection.

Montant des travaux en plus-value : 4 857,50 € H.T., soit 5 809,57 € TTC

- Travaux en moins-value :
 - Diminution de 130 m² de peinture sur les murs de façade (coté rue Jean Martial);

Montant des travaux en moins-value : 1 430,00 € H.T., soit 1 710,28 € TTC

**LE MONTANT FORFAITAIRE DU LOT 8 ATTRIBUE A L'ENTREPRISE EPRM EST DONC FIXE A
50 056,99 € H.T., 59 868,16 € TTC.**

V) PROLONGATION DE DELAI

Conformément au planning d'exécution établi par la maîtrise d'œuvre BETEM Ingénierie, en date du 11 octobre 2005, modifiant celui du 31 mai 2005, les travaux de restructuration de la salle de spectacle de l'Ermitage-Compostelle entraînent une modification du planning de réalisation. Il est donc nécessaire de prolonger le délai initial du 31 octobre 2005 de 4 jours ouvrés. La date limite de réception des travaux est fixée au lundi 7 novembre 2005.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 11 octobre 2005, a donné un avis favorable à la présentation de ces avenants.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux et à signer les avenants correspondants.

M. LE MAIRE demande à combien s'élève le montant total de ces avenants et quel est le pourcentage par rapport au coût total.

M. QUANCARD répond que ces avenants s'élèvent à 33 827,24 € sur un montant total du marché de 730 891,32 €, soit 4,63 %.

M. NEUVILLE demande si les pompiers avaient consulté ce projet préalablement sur plan puisqu'il s'agit de bâtiments recevant du public.

M. LE MAIRE répond affirmativement.

M. MANSENCAL rappelle qu'il existe des lois et des règles de sécurité bien précises que doivent respecter les architectes et les bureaux d'études.

M. QUANCARD précise que le projet a été soumis trois fois aux pompiers et qu'il y a eu deux instructeurs : un qui a examiné le projet et un qui a instruit le dossier du permis de construire et l'a délivré. Il y a donc eu deux compléments d'instructions.

MME BEGARDS s'étonne que le bureau d'études n'ait pas prévu le traitement anti-tag puisqu'il existe une loi.

M. LE MAIRE ne pense pas qu'il y ait une loi anti-tag et ces travaux n'avaient pas été prévus dans le cahier des charges.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°6 : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DES TELECOMMUNICATIONS AVENUE DE TIVOLI (PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE RAYMOND POINCARE ET L'AVENUE SADI CARNOT)

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

La Communauté Urbaine de Bordeaux a prévu de réaliser, dans le cadre de la programmation voirie 2005, et en accord avec la Ville du Bouscat, des travaux de restructuration des trottoirs (côté pair) et de la chaussée, de l'avenue de Tivoli, dans la partie comprise entre la rue Raymond Poincaré et l'avenue Sadi Carnot. Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et des Télécommunications.

FRANCE TELECOM, de son côté, nous demande de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de réalisation des infrastructures souterraines nécessaires à la dissimulation de son réseau téléphonique dans la portion de voie énoncée ci-dessus.

Le financement des opérations sera réparti de la façon suivante :

FRANCE TELECOM aura en charge : (pour un montant de 3 064.17 € H.T)

Pour le Génie Civil :

- Fourniture de l'esquisse, recette de conformité, mise à jour de la documentation des installations France Télécom
- Fourniture du matériel, tuyaux, chambres complètes, coffrets

51 % des Frais des équipements de communication électroniques :

- études, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

LA VILLE DU BOUSCAT aura en charge : (pour un montant de 2 366.70 € H.T)

Pour le Génie Civil :

- Réalisation de l'étude de génie civil
- Ouverture et remblaiement de la tranchée, pose des fourreaux en domaine privé, pose des fourreaux et chambres en domaine public

49 % des frais des équipements de communication électroniques :

- études, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

Afin de faciliter le déroulement des travaux, FRANCE TELECOM pré-financera les travaux dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et se fera rembourser par la commune selon les conditions fixées dans ladite convention.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, laquelle a pour objet de formaliser les conditions précitées.

M. QUANCARD précise que ces nouvelles conventions sont beaucoup plus équitables que les anciennes où la commune prenait tout en charge.

M. LE MAIRE rappelle qu'elles sont co-signées par l'Association des Maires de France et France Télécom. Il précise que cette portion représente environ 200 m.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°7 : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DES TELECOMMUNICATIONS IMPASSE HENRI YVONNET

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

La ville du Bouscat a prévu de réaliser des travaux de restructuration générale de l'Impasse Henri Yvonnet. Dans le cadre de ces travaux, la ville souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et des Télécommunications.

FRANCE TELECOM, de son côté, nous demande de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de réalisation des infrastructures souterraines nécessaires à la dissimulation de son réseau téléphonique dans la portion de voie énoncée ci-dessus.

le financement des opérations sera réparti de la façon suivante :

FRANCE TELECOM aura en charge : (pour un montant de 2 520.40 € H.T)

Pour le Génie Civil :

- Fourniture de l'esquisse, recette de conformité, mise à jour de la documentation des installations France Télécom
- Fourniture du matériel, tuyaux, chambres complètes, coffrets

51 % des Frais des équipements de communication électroniques :

- études, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

LA VILLE DU BOUSCAT aura en charge : (pour un montant de 2 028.60 € H.T)

Pour le Génie Civil :

- Réalisation de l'étude de génie civil
- Ouverture et remblaiement de la tranchée, pose des fourreaux en domaine privé, pose des fourreaux et chambres en domaine public

49 % des frais des équipements de communication électroniques :

- études, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

Afin de faciliter le déroulement des travaux, FRANCE TELECOM pré-financera les travaux dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et se fera rembourser par la commune selon les conditions fixées dans ladite convention.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, laquelle a pour objet de formaliser les conditions précitées.

M. LE MAIRE précise que cette portion représente environ 150 m. Il rappelle la volonté municipale d'enfouir systématiquement ces réseaux pour des raisons de sécurité, d'esthétique mais aussi de cadre de vie.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°8 : DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE IMPASSE DES FRERES DARGET

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

La dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

SARL DELIS PROMOTION, promoteur du lotissement "Le Domaine du Bouscat" avait demandé l'incorporation dans le domaine public de la voirie et la prise en charge de son éclairage par la ville.

Il s'agit d'une impasse débouchant rue des Frères Darget.

Cette voie a été prévue aux normes communautaires dans le cadre de la demande de permis de construire. Son incorporation est donc pour la C.U.B. une formalité administrative interne ne nécessitant pas d'enquête publique.

Nous pouvons donc procéder maintenant à la dénomination de cette voie et à la prise en charge de son éclairage.

Je vous propose de nommer cette impasse "Impasse des Frères Darget".

M. LE MAIRE reconnaît que cette proposition n'est pas très imaginative mais elle a le mérite d'être pragmatique. Sachant qu'il faut une année pour que le nom d'une nouvelle rue soit répertoriée dans les nouveaux plans d'une ville, il sera ainsi plus facile pour les ambulanciers, livreurs, etc... de se repérer avec un nom déjà connu. En effet, lorsqu'une personne ne trouve pas le nom d'une impasse, elle recherche aussitôt si une rue ne porte pas le même nom. Il rappelle que les frères DARGET s'appelaient Louis et Raoul et qu'ils sont morts au Champ d'Honneur pendant la guerre de 14 – 18. En 1948, M. Max Monichon a proposé que le « Chemin Valentin » (là où s'élevait la maison de leurs parents) soit dénommé « rue des Frères Darget ».

M. QUANCARD indique que cette impasse desservira une quinzaine de résidents.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°9 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. LE MAIRE : prochains rendez-vous

M. LE MAIRE annonce les dates des deux prochains conseils de quartiers et les thèmes qui y seront abordés :

le jeudi 20 octobre à 19 H 30 au Gymnase Bernard de La Filolie, quartier Lafon Féline / Lyautey / Champ de Courses :

- *présentation de voiries et circulation (travaux en cours Avenue Anatole France, projets de l'Avenue Lyautey, de l'Avenue Georges Clémenceau, Rue Raymond Lavigne, Avenue du Médoc)*
- *projets de l'hôpital suburbain du Bouscat*
- *discussion sur l'action commerciale et sur la vie des commerces du quartier.*

le jeudi 24 novembre à 19 H 30 à l'Ermitage, quartier centre (barrière du Médoc, centre ville, Ecus) :

- *circulation, voirie, sécurité*
- *Barrière du Médoc avec la reprise de Casino*
- *Réaménagement du centre ville.*

Pour cette réunion, il ne souhaite pas que le projet du centre ville envahisse et bloque tous les autres débats puisqu'il a, à lui seul, déjà fait l'objet de quatre réunions publiques spécifiques.

2) M. GARANDEAU : sécurité au centre ville

M. GARANDEAU signale qu'il a été témoin, devant le bureau de tabac, avec quelques administrés, un quart d'heure avant le conseil municipal, d'un « vol à la roulotte ». Il s'inquiète de ce type d'incivilité qui se multiplie aujourd'hui au Bouscat et demande à M. LE MAIRE d'en faire part au commissariat.

M. LE MAIRE comprend que les concitoyens ressentent un sentiment d'insécurité. Il rappelle qu'une réunion a lieu le premier vendredi de chaque mois, regroupant tous les élus en charge de la sécurité, Madame le Capitaine DOLS-BESNARD et certains employés administratifs de la Mairie. Il confirme que ces problèmes sont à la fois récurrents et grandissants sur la commune. Bien que les cambriolages se soient stabilisés, ce n'est pas un élément de satisfaction. De son côté, il rappelle régulièrement à l'équipe du commissariat qu'il est en attente des meilleurs résultats possibles. Le Bouscat jouit d'une tranquillité relative mais elle n'est pas le fruit du hasard. Il a d'ailleurs parlé de ces problèmes, aujourd'hui même, avec le Commandant FERRER, muté à Mérignac depuis quelques mois. Il lui a rappelé que la Municipalité était en attente d'une grande motivation de ces équipes du Bouscat car elle croit beaucoup plus en la motivation qu'aux effectifs.

2) MME BORDES : réaménagement du centre ville

MME BORDES souhaite savoir si le projet de résidence pour personnes âgées entre la salle de la Charmille et La Poste est maintenu et s'il est prévu la construction de logements sociaux sur le parking derrière l'Eglise. Elle pense qu'il serait bon de réunir le Conseil Municipal pour l'informer.

M. LE MAIRE précise que la Municipalité est encore dans la réflexion. Il rappelle que le conseil, par délibération du 20 septembre 2005, a demandé à l'Agence d'Urbanisme de conseiller et de guider la commune dans ses démarches pour diverses raisons : l'équipe municipale n'est pas urbaniste, il a semblé préférable qu'une tierce personne traite les dossiers d'échanges de terrains avec la paroisse, la compétence d'A'Urba est reconnue de manière uniforme. Les deux projets cités ne sont que des hypothèses. Toutefois la mise en place d'une résidence service et non pas d'une R.P.A. est bien une volonté municipale, à condition de mener à bien les échanges fonciers. Il explique la différence entre les deux structures : une résidence service concerne effectivement des personnes retraitées pas forcément âgées en toute possession de leurs moyens et qui veulent bénéficier de certains services (restauration, services paramédicaux...), alors qu'une R.P.A. est pour des gens plutôt âgés avec un début de perte d'autonomie. Quant au parking derrière l'Eglise, il disparaît en partie puisqu'une voie doit relier directement l'Avenue Léon Blum à la rue Formigé. Ce projet de voirie a été validé en réunion publique en concertation avec les riverains, les commerçants, les usagers du centre ville. Cette voie bénéficiera d'un stationnement bi-latéral et perpendiculaire, ce qui représentera environ une trentaine de places. Cette réalisation libèrera un espace, actuellement propriété de la C.U.B., et la Municipalité a imaginé qu'il pourrait accueillir, entre autres, quelques commerces et des logements à caractère social. Mais il s'étonne de cette question puisque l'équipe municipale n'en parle que depuis quelques jours. Il rappelle que les projets de voiries sont bien arrêtés alors que les programmes fonciers en sont encore à la phase de réflexion. Il pense donc qu'il est encore prématuré de réunir le conseil municipal pour débattre de ce projet car il est très difficile de travailler sans que les choses soient affirmées comme étant quasiment décidées.

3) MME BORDES : école Saint-Georges

MME BORDES indique que la construction d'un collège intégriste à Bordeaux a été annulée. Or, certains bouscatais s'inquiètent car l'école Saint-Georges effectue actuellement des travaux et ils ont peur que cela devienne un collège intégriste.

M. LE MAIRE précise que ce permis de construire a été accordé en 2004 mais qu'il s'agit d'une petite surface. Il imagine donc très mal une institution qui irait de la maternelle au collège dans ces seuls locaux. Le fait que ce soit une école intégriste ne regarde personne. Il rappelle que cette école est hors contrat et qu'il s'agit du domaine privé. Le seul devoir de la Municipalité est de veiller à ce que l'ordre public soit respecté ainsi que la réglementation en terme de PLU.

M. GARANDEAU souhaite connaître les surfaces initiales et futures de cette construction.

M. LE MAIRE indique que cette réponse sera communiquée prochainement mais il pense que cet agrandissement représente à peu près 50 % de la surface existante aujourd'hui.

La séance est levée à 19 H 50.

.../...